

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Le 12 juillet 2021 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Valérie ÉTIENNE (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Serge AUBERT, Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Éline FROTIN, Jean-Michel RENAUD, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Gwénaëlle LORRET, Raphaëlle CARDON.

Absents ayant donné procuration : Didier BELLAMY (procuration à Marie-Claude CHEVILLON), Ronan FAROULT (procuration à Philippe BARDEL), Laurence DUFOUR (procuration à Laurent BEUCHET),

Absent excusé : Manuel DE OLIVEIRA.

Secrétaire de séance : Valérie ÉTIENNE.

En ouverture de séance, M. le Maire interroge le Conseil municipal sur la validité du pouvoir donné par M. Manuel DE OLIVEIRA à Mme Marie-Hélène DAUCÉ, par mail non signé. Sans que la bonne foi des intéressés ne soit mise en doute, le Conseil municipal constate néanmoins que la forme adoptée ne permet pas d'authentifier avec certitude l'auteur de la procuration. Il décide par conséquent de ne pas accepter celle-ci.

## APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 14 JUIN 2021

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 juin dernier. Moyennant quelques remarques de détails de Mme Marie-Hélène DAUCÉ, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Par courrier du 5 juillet 2021, M. David SALAÛN, Conseiller municipal issu de la liste « Romillé ensemble », a fait connaître sa décision de démissionner. Dans ces circonstances, comme le prévoit le Code Électoral, la première personne non-élue sur la liste du conseiller démissionnaire est appelée à le remplacer. C'est pourquoi Mme Raphaëlle CARDON a été invitée à participer à la réunion du Conseil municipal. Constatant la présence de l'intéressée à l'ouverture de la séance, M. le Maire la déclare officiellement installée dans les fonctions de conseillère municipale de Romillé. Mme CARDON intègrera les commissions « Transition écologique et mobilités » et « Finances, vie économique et gestion du personnel ».

### Constatation d'un effacement de créance

Le Conseil municipal prend acte du rétablissement personnel d'un locataire de la Commune, prononcé en mars dernier par la Commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine. En conséquence, la dette de loyer dont l'intéressé disposait vis-à-vis de la Commune, d'un montant de 3 617,97 €, est annulée.

### Modification de la nomenclature comptable utilisée par la Commune

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'utiliser son droit d'option pour appliquer par anticipation, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour le budget principal de la Commune comme pour ses budgets annexes actuellement tenus en comptabilité M14, la future la nomenclature comptable M57.

### Clôture du budget annexe « Centre de Première Intervention »

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, la date du 31 juillet 2021 pour la clôture définitive du budget annexe « Centre de Première Intervention ». Les résultats dudit budget constaté à cette date seront transférés dans le budget principal de la Commune.

### Remise gracieuse d'un loyer commercial

L'enseigne « Monsieur Léon », installée dans un local communal place de l'Église Saint-Martin a été contraint de fermer ses portes du 4 avril au 19 mai dernier pour raison sanitaire. En mai dernier, le Conseil municipal avait décidé d'octroyer à l'exploitante de ce local, pour l'aider, une remise gracieuse équivalant à un mois de loyer. Considérant que la fermeture a été finalement d'une durée d'un mois et demi, le Conseil municipal, par 25 voix « pour » et une abstention, décide d'accorder une nouvelle remise gracieuse de loyer à l'intéressée, correspondant à une demi-mensualité, soit pour un montant de 314,94 € TTC.

## Personnel communal

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'ouvrir au tableau des effectifs communal deux postes d'adjoint administratif ainsi que deux postes d'adjoint d'animation. Il s'agit de pérenniser plusieurs emplois contractuels qui s'avèrent aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement des services, mais également d'anticiper les besoins prochains de la maison France-Services. Il décide par ailleurs de porter à 1 500 € le plafond de prise en charge par la Collectivité des bilans de compétence demandés par les agents (contre 1 300 € précédemment - deux abstentions).

## Adhésion au service de conseil en architecture et urbanisme du Département

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la réadhésion de la Commune au service de Conseil en Architecture et en Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU 35).

## Révision des tarifs des services enfances et jeunesses

Le Conseil municipal décide de majorer de 1 %, à compter du 2 septembre 2021, les tarifs des différents services enfances et jeunesses proposés par la Commune (accueils péri- et extrascolaire, cantine, etc...).

## Travaux pour la requalification paysagère du chemin creux de la Houltais

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de phase 1 (phase dépollution) de cette opération a été lancée fin juin. L'objectif est de pouvoir effectuer les travaux au début de l'automne, qui constituent la meilleure saison (les terrains étant relativement secs à cette période). Pour pouvoir respecter ce calendrier, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de donner délégation au Maire pour la passation de ce marché. La Commission d'Appel d'Offres sera préalablement consultée pour avis.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée. Il s'agit :

- ◆ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur de nombreux biens mis en vente (essentiellement des terrains sur la ZAC de la Houltais).
- ◆ du marché passé avec l'entreprise Télésécurité Loire Bretagne pour la fourniture et la pose, au niveau du terrain de football synthétique du complexe René Cutté,, d'un système de vidéosurveillance, pour un montant de 4 887,28 € HT.
- ◆ des marchés conclus pour les travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes du groupe scolaire (Programme 2020) avec les entreprises Lecoq (lot 3 – Faux-Plafonds – Montant du marché : 22 796,36 € HT) ; ICE (lot 4 – Electricité – Montant du marché : 12 786,94 € HT) ; Emeraude Peinture (lot 5 – Peinture- Montant du marché : 10 239,45 € HT). Les lots 1 (couverture) et 2 (menuiseries) ont été déclarés infructueux faute de candidat.
- ◆ de la location à M. Yannick BONNIERE du local commercial sis au 36 place de l'Église pour l'exploitation d'un fonds artisanal de restauration rapide. Le bail est établi pour une durée de 9 ans à effet du 14 juin 2021. Le preneur s'acquittera en contrepartie d'un loyer mensuel de 400,00 € TTC, qui sera appelé la première fois le 15 juillet 2021 (un mois de loyer gratuit est accordé pendant la durée des travaux d'aménagement du local qui seront réalisés par l'exploitant).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

- ◆ **Droit de Préemption Urbain (DPU)** : M. Laurent BEUCHET fait savoir que les secteurs du bourg soumis au droit de préemption urbain vont être prochainement revus, afin de les recentrer sur les seuls espaces stratégiques (ceux sur lesquels il peut potentiellement y avoir un intérêt pour la Commune ou la Métropole à utiliser cet outil).
- ◆ **Mise en place d'une vidéosurveillance autour des terrains de football** : Celle-ci sera installée début août. Le public sera bien entendu informé préalablement et par affichage sur site de la mise en place de ce dispositif. Cette installation s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées par le Groupe de Travail « Sécurité » constituée il y a un an. D'autres actions vont venir progressivement comme l'éclairage de certaines zones sombres, la suppression des accès possibles à la toiture de la salle des sports Anita Conti, le renforcement des portes de plusieurs bâtiments de la Commune, etc...
- ◆ **Minibus** : Le nouveau minibus acheté par la Commune vient d'être livré. Il peut donc d'ores et déjà être mis à disposition des associations locales selon les termes du règlement validé par le précédent Conseil municipal.
- ◆ **Maison France-Services** : Les travaux d'aménagement de la future maison France-Services, dans les locaux de la maison des associations, ont commencé le 5 juillet dernier pour une durée de un mois environ.
- ◆ **Station d'épuration** : Mme Marie-Claude CHEVILLON fait part de l'avancement du projet d'agrandissement par Rennes Métropole de la station d'épuration de Romillé. Le système de traitement des boues a été revu : elles seront plus fortement déshydratées afin de les rendre pâteuses, et seront stockées dans un hangar dédié et équipé de panneaux photovoltaïques. Les travaux d'agrandissement de la station d'épuration, qui devraient être achevés fin 2022, coûteront 2,7 millions d'euros. Par ailleurs, une étude va être effectuée pour améliorer la qualité du ruisseau exutoire de la station.
- ◆ **Ouverture de la mairie** : À compter de septembre 2021, la mairie sera ouverte tous les matins du lundi au samedi et les mercredis et vendredis après-midis. Les autres après-midis, une permanence téléphonique sera assurée. La mairie sera ainsi ouverte 26h30 par semaine, ce qui constitue la moyenne des mairies de même taille du département et sachant qu'à compter de cet automne, la maison France-Services viendra compléter l'offre de service administratif à la population, sur d'autres créneaux. Une évaluation de ce fonctionnement sera faite au bout d'un an.